

SAINT-SORNIN

Bienvenue dans notre commune



BOCAGE BOURBONNAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



MAIRIE

Le bourg
03140 SAINT-SORNIN
04 70 47 11 01
mairie.saint-sornin@wanadoo.fr
Lundi, mercredi : 14h-18h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 14h-18h

Nous sommes heureux
de vous accueillir sur la commune !
Voici une fiche pratique pour vous
guider dans votre installation.
Nous nous tenons à votre disposition
pour vous rencontrer, vous orienter
et vous accompagner.



DES AGENTS À VOTRE SERVICE :

Sylvie GIRAUD

Secrétaire de mairie



Elodie PREVAULT

Animatrice du Lieu Unique d'Accueil
Communauté de Communes

DES ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE :



Daniel BLANCHET

Maire



François ENOUX

Vice-Président de la Communauté
de Communes en charge de l'accueil

VOS ENFANTS

Vous êtes parents ou allez le devenir ? Alors bienvenue les questions !
Contactez Lucie BOYER et Maud ROGER, animatrices du Relais Petite Enfance. Elles vous orienteront
vers les services et professionnels pour vos enfants, en fonction de vos envies et besoins :

- information sur les modes de garde
- permanences administratives
- animations dans les communes



RELAIS PETITE ENFANCE SERVICE ITINÉRANT

(nouveau nom du Relais d'Assistants Maternels du Bocage)

06 61 34 12 35 / rpe@ccbb.fr

ASSISTANTS MATERNELS à domicile à Deux-Chaises, Le Montet, Rocles et Tronget. Maisons
d'assistants maternels : « MAM Arcs-en-ciel » à Rocles et « MAM Les Pimousses » à Tronget
(renseignements auprès du Relais Petite Enfance).



MA DIFFÉRENCE EN BOCAGE SERVICE ITINÉRANT

Pôle ressources pour les 0-18 ans et leur entourage.

Sandra NAVETAT, éducatrice, accompagne les besoins spécifiques.

07 64 35 62 36 / s.navetat@ccbb.fr

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DEUX-CHAISES - LE MONTET - ROCLES

Ecole maternelle et primaire de Le Montet (PS, MS, GS, CP) – 04 70 47 11 10

Ecole primaire de Rocles (CE1-CE2) – 04 70 47 12 04

Ecole primaire de Deux-Chaises (CM1, CM2) – 09 60 39 70 40

Cantine sur place dans chaque commune

Accueil périscolaire et accueil de loisirs (Le Montet) – 04 70 47 04 67

Collège Charlotte Delbo à Tronget (6 min) – 04 70 47 12 53

Lycées : Agglomération de Moulins (35 min) et agglomération de Montluçon (40 min)

Enseignements technique, professionnel, lycée agricole, lycées généraux.

GRATUITÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES EN ALLIER POUR L'ENSEMBLE
DES ÉLÈVES SCOLARISÉS SUR LEUR SECTEUR, DE LA MATERNELLE AU LYCÉE.

SANTÉ

Infirmiers : Saint-Sornin, Deux-Chaises, Tronget, Buxières-les-Mines

Pharmacies : Le Montet, Tronget

Médecins : Tronget, Buxières-les-Mines, Gipy, Montmarault

Masseurs-kinésithérapeutes : Tronget, Le Montet, Buxières-les-Mines, Montmarault

Dentistes : Tronget, Montmarault

Urgences, hôpital et maternité : CH de Moulins-Yzeure et CH de Montluçon



COMMERCES ET SERVICES

Saint-Sornin : Café-restaurant, centre équestre.

Le Montet : Alimentation générale, boulangerie-pâtisserie, charcutier-traiteur, tabac, presse, bureau
de Poste, salons de coiffure et d'esthétique, quincaillerie, banque, assureur, fleuriste, services funéraires,
cabinet vétérinaire.



ASSOCIATIONS ET VIE LOCALE

Le bocage bourbonnais, c'est 25 communes et plus de 300 associations : il y en a forcément une faite
pour vous ! Renseignements auprès de votre mairie, de l'Office du Tourisme et du Lieu Unique d'Accueil.



ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte des ordures ménagères le mercredi.
Dépôt des sacs poubelles dans les bacs gris.
Tri sélectif (dont carton, papier, bouteilles plastique, flacons aluminium) :
à déposer en vrac à l'intérieur des bacs jaunes.
Verre : apport volontaire dans les colonnes de tri situées sur la commune.

DÉCHÈTERIE DE TRONGET SICTOM SUD ALLIER

Rue du Silo, 03240 TRONGET
06 73 67 36 73



Pour accéder à la déchèterie, un enregistrement préalable est obligatoire.

Horaires d'ouverture d'été
(du 01/03 au 31/10)
Mardi, mercredi : 8h 15- 12h
Jeudi, vendredi : 14h-17h45
Samedi : 8h 15- 12h
Fermée le dimanche et le lundi

Horaires d'ouverture d'hiver
(du 01/11 au 29/02)
Mardi, mercredi : 8h45- 12h
Jeudi, vendredi : 13h30- 16h45
Samedi : 8h45- 12h
Fermée le dimanche et le lundi

EAU ET ASSAINISSEMENT

Contactez le SIVOM 15 jours avant votre arrivée et départ d'un logement.

SIVOM RIVE GAUCHE ALLIER

34 Route de Saint-Menoux - BP 20, 03210 SOUVIGNY
04 70 46 81 80 / secretariat@sivom-rga.fr

8h- 12h et 13h30-17h30 du lundi au jeudi,
8h- 12h et 13h30-16h30 le vendredi
Urgence 24h/24 et 7j/7 au 06 32 54 53 17

LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

LIEU UNIQUE D'ACCUEIL

Elodie Prévault anime ce service d'accompagnement des nouveaux habitants sur le territoire : votre projet de vie est au centre de nos préoccupations et nous vous orientons vers les bons interlocuteurs pour tout ce qui concerne votre activité professionnelle, votre projet familial et votre vie sociale.

07 64 35 62 34 / e.prevault@ccbb.fr



Ce poste est cofinancé par l'Union Européenne. L'Union Européenne s'engage dans le Massif Central avec le Fond Européen de Développement Régional.



MAISON FRANCE SERVICES EN ITINERANCE

Service présent en mairie de Saint-Sornin une fois par mois. Notre équipe d'animateurs vient à votre rencontre pour vous aider dans vos démarches administratives : demandes de cartes grises, permis de conduire, dossiers retraite, actualisation Pôle Emploi, accès en visio aux services CPAM et CARSAT... Service gratuit, sur rendez-vous au 07 61 29 66 97.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

1, place de l'Hôtel de Ville, 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT
Lundi au vendredi, 8h30 - 12h et 13h30 - 17h.
04 70 67 11 89 / contact@ccbb.fr

VOUS VOUS INSTALLEZ

CONTRATS ET ABONNEMENTS

Avant de quitter votre domicile, veillez à résilier vos différents contrats d'abonnement : électricité, eau, gaz, téléphonie et Internet... Informez de manière anticipée ces mêmes organismes en leur indiquant votre date d'arrivée dans votre nouveau logement.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pensez à informer les différents organismes dont vous dépendez : la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, le centre des impôts, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, votre caisse de retraite, etc. Vous pouvez réaliser le changement d'adresse via un formulaire en ligne disponible sur www.service-public.fr. Prévenez également votre assurance et votre banque. La Poste propose des contrats de suivi de courrier.

DÉMARCHES POUR VOTRE VÉHICULE

Votre véhicule déménage avec vous. Pour lui aussi, plusieurs démarches sont obligatoires :

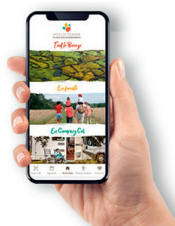
Assurance : signalez le changement d'adresse à votre assureur ;
Carte grise : une demande en ligne doit être réalisée dans le mois qui suit votre déménagement. Vous pouvez l'effectuer sur Internet depuis chez vous ou être accompagné par un agent France Services lors de sa permanence en mairie (sur rendez-vous).

À VOTRE ARRIVÉE

Pensez à vous rendre en mairie pour vous inscrire sur les listes électorales. C'est aussi l'occasion de venir nous rencontrer pour activer le réseau d'accueil !

À la découverte du territoire

Office de Tourisme du Bocage Bourbonnais :
1, place de l'Hôtel de Ville - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT
04 70 67 09 79 / otbourbon@free.fr



Téléchargez l'application
Bocage Bourbonnais Tourisme

